



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance
Du Lundi 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Alizé GALAND à Jacques DECHENAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

Votes exprimés

- Vote pour : 26
- Vote contre : /
- Abstention : 3

17 : Convention de participation financière entre la Mairie de Vif et la Mairie de Monestier de Clermont

Compte tenu de la fermeture de sa piscine pour l'été 2022, la commune de Vif a mis en place un partenariat avec la commune de Monestier de Clermont afin que les Vifoïses puissent bénéficier de tarifs préférentiels pour l'accès à la piscine de Monestier.

Les Vifoïses, munis d'un justificatif de domicile, pourront accéder à la piscine de Monestier aux mêmes tarifs que ceux appliqués en 2021 à la piscine municipale de Vif.

La commune de Vif règlera la différence entre les tarifs appliqués aux Vifoïses et les tarifs de la piscine de Monestier.

Vu l'avis de la commission « Vie scolaire, éducation et jeunesse » en date du 30 mai 2022,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date 9 juin 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide par 26 pour et 3 abstention** Bernard RIONDET – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

- **D'ACCEPTER** le projet de convention entre la commune de Vif et la commune de Monestier de Clermont, tel que joint en annexe ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant ;

Annexe(s) :

- Projet de convention de participation financière avec la commune de Monestier de Clermont

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Le Maire,

Guy GENET



